



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 100 c) de la liste préliminaire*
Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de juillet 2017 à juin 2018.

Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué d'aider les États Membres, à leur demande, ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile en Afrique à agir pour la paix, la sécurité, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements conventionnels et des armes de destruction massive. Le Centre a également exécuté sa stratégie de communication en élaborant des supports d'information et de sensibilisation et en allant au-devant des parties prenantes afin de contribuer à promouvoir la paix et le désarmement.

Afin de lever les obstacles à la paix, à la sécurité et à la stabilité que continue de poser la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites dans la région, en particulier en Afrique centrale et dans la région du Sahel, le Centre s'est employé avant tout à aider les États Membres à contrôler ces armes et à améliorer la sécurité physique ainsi que la gestion des stocks et des munitions en renforçant les capacités des autorités civiles, notamment des fonctionnaires, des parlementaires, des commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre, des forces de défense et de sécurité et du personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il a aidé les États à prévenir le détournement de ces armes, en particulier au profit de groupes armés non étatiques et de groupes terroristes, conformément à la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité. Le Centre a également fourni une assistance aux fins de la mise en œuvre des instruments relatifs aux armes de destruction massive, y compris la résolution 1540 (2004) du Conseil, et facilité le dialogue au niveau régional entre les États Membres sur les questions touchant l'interdiction de la production de matières

* A/73/50.



fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Plus de 600 personnes originaires de 35 États Membres africains ont directement participé à ces activités de renforcement des capacités, tandis que d'autres parties prenantes issues de tous les États Membres africains ont indirectement bénéficié des activités du Centre.

Le Centre a continué de fournir une assistance fonctionnelle en matière de désarmement aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale lors de leurs réunions ministérielles et d'experts gouvernementaux.

Le Secrétaire général remercie les États Membres et les institutions qui ont apporté des contributions financières et en nature au Centre, lui permettant ainsi de s'acquitter de son mandat au cours de la période considérée, et invite tous les États Membres et autres parties prenantes à poursuivre dans cette voie, de sorte que le Centre puisse renforcer ses activités et sauver davantage de vies, conformément à l'objectif de développement durable 16 consistant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous. Il remercie notamment le Gouvernement de la République togolaise d'avoir mis à la disposition du Centre de nouveaux locaux à usage de bureaux pour lui permettre d'étendre ses activités et de recruter davantage de personnel afin de mieux aider les États Membres à faire face à l'évolution des défis en matière de sécurité humaine dans la région Afrique, et lui sait gré de l'appui qu'il apporte au Centre depuis pas moins de 32 ans en sa qualité de pays hôte.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 70/60 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de rendre compte des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Le rapport couvre la période allant de juillet 2017 à juin 2018. On trouvera en annexe l'état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional en 2017.

2. Dans cette résolution, l'Assemblée générale félicitait le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour le soutien constant qu'il avait apporté aux États Membres dans l'exécution d'activités de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, grâce à des séminaires et à des conférences, au renforcement des capacités et à des formations, à la mise à disposition de ses compétences dans le domaine des politiques et dans le domaine technique et à des activités d'information et de sensibilisation aux niveaux régional et national et se félicitait de la contribution du Centre au désarmement, à la paix et à la sécurité sur l'ensemble du continent.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre a été créé en 1986 à Lomé, en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale. Son fonctionnement est financé par les ressources existantes du Secrétariat et par les contributions volontaires des États Membres et autres donateurs.

4. Le Centre exécute son programme de travail dans les grands domaines suivants : paix et sécurité ; armes classiques (dont les armes légères et de petit calibre) ; armes de destruction massive ; information et sensibilisation ; coopération et partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et d'autres entités.

III. Activités principales

5. Pendant la période considérée, le Centre a fourni aux États Membres africains un appui et une assistance technique aux fins de la promotion du désarmement, de la paix et de la sécurité sous forme de programmes de renforcement des capacités et de formation, de mesures concrètes, d'actions de sensibilisation, d'études et d'échange d'informations. Il a collaboré avec l'Union africaine et les organisations régionales africaines, d'autres organisations intergouvernementales, les établissements universitaires et de recherche et les organisations de la société civile pour mettre en œuvre ses programmes, projets et autres activités. Étant donné la spécificité des questions de sécurité et de désarmement en Afrique, il a continué de privilégier les activités visant à prévenir le trafic et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

6. Le Centre a continué de sensibiliser les États Membres africains aux questions touchant aux armes de destruction massive, notamment en prodiguant des conseils techniques et en participant à l'application des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, tels que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs parmi les acteurs non étatiques.

A. Paix et sécurité

7. Le Centre a fourni un appui technique au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à ses quarante-cinquième et quarante-sixième réunions ministérielles, tenues respectivement au Rwanda en décembre 2017 et au Congo en juin 2018. Il a informé les 11 États membres du Comité des faits nouveaux en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération aux niveaux international, régional et sous-régional et des dispositions prises à l'échelle internationale et régionale pour encourager et faciliter l'application des instruments relatifs au désarmement.

8. Le Centre a contribué à la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité en lançant un projet visant à fournir un appui régional à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Dans cette résolution, le Conseil, outre qu'il condamnait l'extrémisme violent et engageait les États à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la circulation des combattants terroristes à l'échelle nationale et internationale, soulignait qu'il fallait renforcer les capacités et l'appui technique pour lutter contre l'extrémisme violent ainsi que le trafic et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Cofinancé par la Suisse et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ce projet consistait à fournir à quatre pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad) un appui technique à la consolidation de leurs cadres juridiques et judiciaires, à dispenser une formation interinstitutions et à organiser des ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités.

9. Dans le cadre notamment de ses ateliers consacrés aux procédures de marquage des armes, la dernière phase du projet a par ailleurs été l'occasion de sensibiliser les experts des gouvernements et de la société civile aux normes internationales et aux pratiques exemplaires adoptées à l'échelle mondiale en matière de maîtrise des armements, de sorte que les États conviés à ces ateliers s'en inspirent en vue d'empêcher l'acquisition d'armes et de munitions par des terroristes ou des groupes terroristes, y compris des combattants terroristes étrangers. Deux ateliers ont été tenus, chacun dans la langue de ses participants : 25 fonctionnaires et responsables militaires du Cameroun, du Tchad et du Niger ont assisté à un atelier à N'Djamena, les 6 et 7 novembre 2017, et 18 membres du personnel civil et militaire ont pris part à un atelier de formation à Abuja, les 8 et 9 novembre 2017. Les participants étaient issus de ministères (intérieur, affaires étrangères, défense, justice, douanes, immigration et forces armées) et d'organisations de la société civile. Il est suggéré de mener d'autres activités afin de tirer un meilleur parti du manuel de formation élaboré et du savoir-faire spécialisé engrangé au fil de l'exécution de la première phase du projet. Ainsi, le Centre serait mieux à même de consolider les avancées obtenues grâce à ce projet pilote, notamment par la mise à contribution du réseau d'experts et de participants ayant bénéficié de la formation interinstitutions à la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions en Afrique. Il pourrait, à condition de bénéficier d'un financement supplémentaire, organiser d'autres séances de formation et mener des activités connexes dans les pays du bassin du lac Tchad, notamment en renforçant par son appui les centres de formation régionaux ou nationaux existants.

10. Du 18 au 20 décembre 2017, le Centre régional a organisé à Lomé un atelier de renforcement des capacités en vue d'encourager la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements menées dans le bassin du lac Tchad. Cet atelier a rassemblé 16 experts nationaux, dont 14 femmes, dans le cadre d'un projet visant à prendre en compte systématiquement la problématique femmes-hommes dans la prévention de l'acquisition d'armes et de munitions par des

groupes terroristes dans le bassin du lac Tchad, financé par le Gouvernement suédois. Ce projet a été conçu pour contribuer à l'application des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, 2349 (2017) sur la paix et la sécurité en Afrique et 2370 (2017) sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, ainsi que de la résolution 71/56 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Il a pour objet d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions touchant au règlement des conflits et à appuyer la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, à savoir réduire nettement le trafic d'armes d'ici à 2030. Cet atelier de trois jours, lors duquel des représentants des quatre pays du bassin du lac Tchad et des experts issus de la société civile ont débattu de l'importance de la participation des femmes à la lutte contre la prolifération des armes et des munitions, a favorisé une meilleure prise en compte, de la part des acteurs de la société civile, de la problématique femmes-hommes dans les activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements dans la région du lac Tchad.

11. Soucieux d'accroître l'efficacité des politiques et des pratiques en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, le Bureau des affaires de désarmement, le Département des opérations de maintien de la paix et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont mis au point un projet conjoint sur la « gestion efficace des armes et des munitions à l'heure où évoluent les conditions de désarmement, démobilisation et réintégration ». À la suite d'une série d'ateliers techniques préparatoires animés par ses experts et par ceux du Département et de l'Institut, le Centre a organisé, du 25 au 30 juin 2018, une formation pilote d'une semaine à l'intention de 25 professionnels du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration issus des missions de maintien de la paix des Nations Unies et d'institutions compétentes. Étayé par un manuel mis au point conjointement, dans le cadre de ce projet et avec l'appui financier des Gouvernements suisse et allemand, par le Bureau et le Département, le volet pratique de la formation était axé sur certains aspects de la gestion des armes et des munitions. La formation s'est en partie déroulée dans le Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution de Ouidah (Bénin), conformément à l'objectif du Centre de renforcer les capacités des institutions nationales et régionales chargées des questions de paix, de maîtrise des armements et de désarmement.

B. Armes légères et de petit calibre

12. À la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York du 6 au 10 juin 2016, les États Membres ont souligné qu'il importait de gérer de façon appropriée les stocks nationaux d'armes légères et de petit calibre, y compris leur cycle de vie et leur durabilité, afin de réduire le risque de détournement des armes légères et de petit calibre (notamment en cas de vol, de perte et de réexportation non autorisée) vers des marchés illicites, des groupes armés illégaux, des terroristes ou d'autres utilisateurs non autorisés, de prévenir les explosions accidentelles, de protéger l'environnement et d'améliorer le contrôle, le stockage et le recensement de ces armes. Dans ce cadre, le Conseil de l'Union européenne a adopté la décision 2014/912/PESC par laquelle il finançait un projet de 36 mois à l'appui des activités de sécurité physique et de gestion des stocks visant à réduire le risque de commerce illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions dans la région du Sahel, dont l'exécution incombait au Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre. Ce projet a été lancé en juin 2015 et s'achèvera en décembre 2018. Il consiste à aider six

États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Tchad) à prévenir le détournement et le trafic d'armes légères et de petit calibre détenues par les pays, ainsi que de leurs munitions, en améliorant la sécurité physique et la gestion des stocks de ces armes.

13. Les participants ont également reçu une formation sur les pratiques exemplaires en matière d'organisation et de gestion des stocks, d'entreposage, de sélection du personnel et de formation, ainsi que sur les principes fondamentaux de la sécurité physique. Au cours de la période considérée, 47 fonctionnaires et parlementaires des six pays bénéficiaires ont été sensibilisés à l'importance capitale de la sécurité physique et de la gestion des stocks, et 85 agents des forces de défense et de sécurité ont bénéficié de l'appui d'experts aux fins de l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes conformes aux Normes internationales sur le contrôle des armes légères et aux Directives techniques internationales sur les munitions ainsi qu'à d'autres instruments complémentaires mis au point par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres acteurs concernés. Par ailleurs, 15 installations de stockage sécurisées, dont cinq mobiles, ont été bâties dans les pays bénéficiaires avec l'aide du Service de la lutte antimine de l'ONU et du Groupe d'appui à l'action antimines. Les partenaires d'exécution ont en outre dispensé une formation pratique à 300 magasiniers et gérants de dépôts d'armes en vue de les aider à administrer ces installations.

14. Afin de faciliter la participation des États d'Afrique à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects tenue à New York du 18 au 29 juin, le Bureau des affaires de désarmement a organisé du 9 au 13 avril à Lomé, par l'intermédiaire du Centre et avec le soutien financier de l'Union européenne, une série de réunions préparatoires régionales à l'intention des États Membres africains. Les participants ont pu s'entretenir avec les intervenants et faire part de leurs vues et de leurs expériences dans la mise en œuvre du Programme d'action aux niveaux national et sous-régional. Diverses questions ont été examinées, parmi lesquelles la prévention du détournement d'armes légères et de petit calibre, la gestion des munitions, les instruments régionaux et sous-régionaux, la coordination, la transparence et les synergies ainsi que l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre et de la technologie employée dans leur fabrication et les problèmes et possibilités qui en découlent pour la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. La réunion organisée à l'intention des États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale a eu lieu les 10 et 11 avril et celle organisée pour les États d'Afrique de l'Est et d'Afrique du Sud, les 12 et 13 avril 2018.

15. S'agissant des nouvelles technologies, le Centre régional a mis en commun ses connaissances spécialisées dans le domaine de l'élaboration de logiciels et de bases de données exploités aux fins de la maîtrise des armements et prodigué des conseils techniques aux représentants de la CEDEAO lors d'une réunion d'experts consacrée à la création du registre et de la base de données de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, organisée par la Commission de cette dernière en janvier 2018 à Abuja.

16. Le Centre a bénéficié du soutien financier du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, l'objectif étant d'aider les États d'Afrique centrale à appliquer effectivement la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). Le

Centre et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale se sont mis en rapport avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et ses 11 États membres pour s'assurer de leur soutien et convenir avec eux d'un calendrier pour le projet. À l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités s'ajoutera un élément essentiel du projet, à savoir l'élaboration et la diffusion d'un guide de mise en œuvre de la Convention de Kinshasa.

C. Armes de destruction massive

17. Le Centre a appuyé, avec la contribution financière du Gouvernement canadien, la préparation et l'organisation d'un atelier, qui s'est tenu les 14 et 15 mars à Lomé et visait à faciliter la participation des États de l'Afrique francophone aux consultations du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Cet atelier avait pour objet de faciliter le dialogue entre ces États sur les incidences d'un tel traité et ses liens avec les instruments internationaux et régionaux existants. Quelque 25 participants issus de 18 États Membres africains y ont assisté. À l'occasion d'une séance de travaux pratiques, des spécialistes de la sécurité nucléaire ont transmis leurs connaissances et fourni des informations sur les questions pertinentes, et des experts ont en outre envisagé les modalités d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, donnant des indications sur les travaux de la Conférence du désarmement, du Groupe d'experts gouvernementaux (2014-2015) et du groupe d'experts de haut niveau chargé des travaux préparatoires. La dernière séance portait sur l'importance d'un tel traité pour la région.

18. Le Centre a aidé les États Membres à mettre en œuvre les instruments relatifs aux armes de destruction massive, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, parmi les acteurs non étatiques. À la demande du Gouvernement mauritanien, le Centre a organisé une visite en Mauritanie du 4 au 6 juillet 2017 afin d'aider ce pays à élaborer son rapport initial. L'atelier organisé à cette occasion a rassemblé plus de 22 participants, dont des représentants des ministères de l'intérieur, du commerce et de l'investissement, des affaires étrangères, de la défense, de la justice, de la santé et de l'agriculture, des représentants des forces de défense, du service de police, de la cellule de renseignements financiers, des douanes et des services du renseignement, de l'autorité nationale de radioprotection et de sûreté nucléaire et de la société civile. À la suite de cet échange de vues, la Mauritanie a élaboré son rapport initial sur l'application de la résolution 1540 (2004). L'atelier a par ailleurs permis d'analyser les besoins à venir en matière d'assistance. Le Centre a également aidé Madagascar et le Mali, qui en avaient fait la demande, à préparer et à soumettre leurs demandes d'assistance au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

D. Information et sensibilisation

19. Le Centre a œuvré à la préparation et à l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités sur le thème des jeunes, de la paix et de la sécurité dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en faveur des objectifs, financés par le Département des affaires économiques et sociales. Deux ateliers ont eu lieu respectivement à Lomé du 1^{er} au 3 mars 2018 et à Ouagadougou du 8 au 10 mars. Dans chacun de ces pays, 25 organisations de jeunes étaient représentées, parmi lesquelles des groupes religieux, des partis politiques et le conseil national de la jeunesse, soit un total de 100 participants. Ces ateliers avaient pour objet de faire

prendre davantage conscience du rôle essentiel des jeunes dans la pérennisation de la paix et des moyens variés dont ils disposaient pour œuvrer de façon constructive à la consolidation de la paix. Le Centre a dispensé des formations sur des questions liées au désarmement, à l'éducation pour la paix et à la prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Les représentants de la jeunesse ont également examiné la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité et ses liens avec le Programme 2030.

20. À la demande de l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest, le Centre régional a organisé, à l'intention des étudiants en maîtrise de droit public de cet établissement, une visite de ses locaux qui leur a permis de s'informer sur les questions liées au désarmement et de dialoguer avec son personnel. Cette visite a également été l'occasion d'encourager les étudiants présents à se destiner à une carrière dans les domaines de la diplomatie préventive, de la paix et de la sécurité. Elle faisait suite au rapport du Secrétaire général sur l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, dans lequel il appelait de ses vœux la promotion de l'éducation dans ces domaines (A/57/124).

21. À la demande du West Africa Network for Peacebuilding, le Centre a organisé, au cours de son assemblée générale annuelle, une opération de renforcement des capacités à l'intention des membres de ce réseau, sur le thème des enjeux et perspectives de l'action de la société civile en faveur de la consolidation de la paix. L'objectif était d'aider ce réseau à se repositionner en vue de relever les défis auxquels fait face la sous-région au niveau institutionnel et en matière de sécurité. Ont participé à cette opération une quarantaine de représentants d'organisations membres, du personnel détaché ainsi que des représentants du bureau sous-régional du réseau au Togo.

22. Le personnel du Centre a participé à plus d'une vingtaine de réunions, conférences, ateliers, colloques et autres manifestations dans toute l'Afrique et au-delà afin de faire connaître son mandat et ses activités, et plus généralement celles des Nations Unies, dans les domaines de la paix et du désarmement.

23. Afin de structurer davantage les pratiques en matière de désarmement, d'augmenter le nombre de ses contacts et d'élargir sa communication, le Centre a créé des bases de données recensant les centres nationaux de liaison sur les armes légères et de petit calibre dans les États d'Afrique, les interlocuteurs référents au sein des ministères des affaires étrangères, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et d'autres organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile, ainsi que les journalistes chargés des questions de paix, de sécurité et de désarmement dans divers pays d'Afrique.

24. La lettre d'information électronique du Centre, « UNREC Focus », est distribuée à plus de 8 000 abonnés dans le monde. Elle donne des informations sur les questions de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération concernant la région et sur les initiatives et activités du Centre. En outre, le Centre a enrichi son site Web, disponible en anglais et en français, d'informations relatives à ses services spécialisés et à ses projets en cours. Entre juillet 2017 et juin 2018, le site a enregistré plus de 80 000 visites.

25. Le Centre a continué de se servir de médias sociaux pour diffuser les informations et actualités le concernant et tenir les internautes au courant de l'évolution de la situation en matière de désarmement et de non-prolifération dans la région.

IV. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

26. Le Centre a été créé conformément à la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale sur la base des ressources existantes et de contributions volontaires. En 2015, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 1 471 740 dollars. On trouvera en annexe l'état du Fonds d'affectation spéciale pour 2017.

27. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux Gouvernements suisse, français, japonais, chinois, suédois, togolais, ainsi qu'à l'Union européenne, pour leurs contributions financières. Il remercie notamment le Gouvernement togolais d'avoir fourni de nouveaux locaux spacieux destinés à accueillir le Centre et lui sait particulièrement gré de l'appui qu'il apporte de longue date à ce dernier en sa qualité de pays hôte.

28. Le Secrétaire général continue à inviter les États africains à apporter des contributions financières et en nature au Centre, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique qu'il fournit.

29. Le Secrétaire général remercie tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils apportent au Centre et les encourage à maintenir et à renforcer leur soutien pour répondre à l'aggravation des défis qui menacent la sécurité humaine en Afrique, afin de permettre au Centre d'accroître l'assistance technique et l'aide au renforcement des capacités qu'il fournit aux États Membres de la région, conformément à son mandat.

B. Effectifs

30. Un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) ou de Directeur du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et deux postes d'agent des services généraux (agent local G-7 et G-6) sont financés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Les frais afférents au personnel des projets sont couverts par les contributions volontaires. Le Secrétaire général remercie l'Union européenne de financer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3), trois postes de Volontaire des Nations Unies et un poste d'assistant chargé des services généraux. Il remercie le Gouvernement japonais de financer un poste de Volontaire des Nations Unies et un poste d'expert-conseil, le Gouvernement chinois de financer deux postes de Volontaire des Nations Unies et un poste d'expert-conseil, et le Gouvernement canadien de financer un poste d'expert-conseil.

V. Conclusion

31. Durant la période considérée, le Centre a continué d'exécuter ses programmes, avec l'appui des donateurs, en vue d'aider les États Membres africains, à leur demande, dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, et il a renforcé sa collaboration avec ses partenaires, notamment l'Union africaine et les organisations sous-régionales, afin de réaliser des synergies dans la promotion du désarmement et de la non-prolifération en Afrique.

32. Le Centre a aidé les États Membres, à leur demande, à mieux lutter contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre et à appliquer les instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive et à la lutte

contre le terrorisme, dont la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité. En outre, il a participé à des activités liées à l'application de la Convention de Kinshasa et mené des initiatives de sensibilisation aux questions de désarmement et de non-prolifération. Le nombre constant de demandes d'assistance provenant des États Membres et des organisations régionales atteste l'importance des travaux du Centre dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et de la sécurité dans la région. Fort de ses travaux passés et des connaissances spécialisées de son personnel, le Centre continue d'élaborer et d'exécuter de nouveaux projets et de nouvelles activités correspondant aux besoins des États Membres dans les domaines qui relèvent de son mandat. Dans le cadre de son programme et de ses activités, le Centre a collaboré avec les principales parties prenantes, en particulier l'Union africaine, et renforcé son assise continentale en créant des réseaux et des partenariats à l'échelle régionale et sous-régionale.

33. Le Centre poursuivra ses efforts pour tirer le meilleur parti des ressources et compétences grâce à la coopération et à l'échange de données d'expérience avec les entités partenaires de la région.

34. Le Secrétaire général invite les États Membres et les autres donateurs à apporter au Centre l'appui financier et les contributions en nature dont celui-ci a besoin pour continuer à s'acquitter efficacement de son mandat en répondant aux besoins des États Membres africains dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, conformément à l'objectif de développement durable 16, qui est de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2017

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé, 1^{er} janvier 2017	466 053
Produits	
Contributions volontaires ^a	1 471 740
Produits divers	249 607
Produits issus des placements	23 882
Total des recettes (après ajustement sur exercice antérieur)	1 745 229
Charges	
Frais généraux de fonctionnement	1 823 449
Remboursement aux donateurs ^b	(1 804)
Total des charges	1 825 253
Excédent/(déficit)	(80 024)
Excédent/(déficit) cumulé	386 029

^a Montant comprenant les contributions volontaires des donateurs : Commission européenne : 1 436 116 ; France : 23 596 ; Togo : 12 028.

^b Remboursement à l'Allemagne : 1 804.